

Nombre :

de Membres en exercice

29

de Présents

24

de Votants

26

Quorum

10

Date de convocation : 30 mars 2022

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
5 avril 2022 - 20 heures**

L'an deux mil vingt-deux,

Le cinq avril, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente « Jean Beaudoux » du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MME GEORGET, M. DUTERTRE, MME VAIL, MM. PLESSIS, VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, LE GREZAUSE, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, LAUNAY, MOULIN (pouvoir à M. LHERAULT avant son arrivée à 21h10), CREMADES.

ABSENTES EXCUSÉES : MME MOUSSET (pouvoir à MME GEORGET), MME RICHON (pouvoir à MME TURMEL), MME TREVIN.

ABSENTS : MM. LEMOINE, DENECHAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PLESSIS.

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a présenté aux membres, M. Gaël COMTE, nouvellement recruté en tant que responsable des services techniques municipaux.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. PLESSIS a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 mars 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Finances

3.1. Adoption du règlement budgétaire et financier

Dans le cadre de l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier de cette année, le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le règlement budgétaire et financier tel que présenté aux membres.

3.2. Approbation des comptes de gestion et administratifs 2021

Monsieur le Maire s'étant retiré et sous la présidence de Mme GUILLIN, Adjointe au Maire en charge des Finances, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

3.2.1. Budget principal de la Commune

- le compte administratif 2021 du budget principal de la commune qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 1 109 328.12 € et un excédent global d'investissement de 35 568.30 €.

3.2.2. Budget annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle »

- le compte administratif 2021 du budget annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle » qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 122 719.24 € et un excédent global d'investissement de 83 862.26 €,

3.2.3. Budget annexe « Station-service »

- le compte administratif 2021 du budget annexe « Station-service » qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 51 137.52 € et un excédent global d'investissement de 118 889.95 €,

3.2.4. Budget annexe « Lotissement des Logettes »

- le compte administratif 2021 du budget annexe « Lotissement des Logettes » qui fait ressortir un résultat nul tant en fonctionnement qu'en investissement (budget clôturé au 31/12/2021),

3.2.5. Budget annexe « Lotissement du Cormier »

- le compte administratif 2021 du budget annexe « Lotissement du Cormier » qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 0 € et un déficit d'investissement de 13 925.00 €,

3.2.6. Budget annexe « Commerces »

- le compte administratif 2021 du budget annexe « Commerces » qui fait ressortir un déficit global de fonctionnement de 212.83 € et un déficit global d'investissement de 159 369.74 €.

Le Conseil municipal approuve également, à l'unanimité, les comptes de gestion 2021 du budget principal de la Commune ainsi que des budgets annexes (Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle, Station-service, Lotissement des Logettes, Lotissement du Cormier, Commerces) qui s'apparentent en tout point aux comptes de gestion 2021 dressé par le Comptable Public.

3.3. Affectation des résultats 2021

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2021, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

BUDGET	COMMUNE	ASSAINISSEMENT LE THEIL/LA ROUGE/MALE	STATION SERVICE	COMMERCES	LOTISSEMENT DU CORMIER	LOTISSEMENT DES LOGETTES CLOTURE AU 31/12/2021
RESTE A REALISER (solde dépenses- recettes)	-151 291,00 €	-23 430,00 €	0,00 €	29 326,00 €	495 700,00 €	0,00 €
OO1 RESULTAT D'INVESTISSEMENT	35 568,30 €	83 862,26 €	118 889,95 €	-159 369,74 €	-13 925,00 €	0,00 €
OO2 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 109 328,12 €	122 719,24 €	51 137,52 €	-212,83 €	0,00 €	0,00 €
1068 RESERVES AFFECTATION RESULTATS	115 722,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE OO2 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	993 605,42 €	122 719,24 €	51 137,52 €	-212,83 €	0,00 €	0,00 €

3.4. Fiscalité : vote des taux des 2 taxes

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux actuellement en vigueur, conformément au lissage sur 12 ans voté en 2016 : TFPB : 38,01% (10,94% commune + 27,07% département), TFPNB : 15,08%.

3.5. Vote des budgets primitifs 2022

3.5.1. Budget principal de la Commune

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 3 509 402 .42 €,
- en investissement : 1 456 456.00 €.

3.5.1.1 Création de l'autorisation de programme n° 2022-01 pour la subvention d'équipement du Cinéma le Saint-Louis

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une Autorisation de Programme « travaux de rénovation du cinéma Saint-Louis », sous le n° 2022-01 et d'un montant de 20 000 € HT, versée en deux fois : 50 % au commencement des travaux et 50 % à l'achèvement des travaux.

3.5.1.2 Subvention à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole André Barbet pour le financement d'un séjour pédagogique

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer au financement d'une classe découverte à destination de Tréveneuc (22) qui aura lieu du 27 juin au 1^{er} juillet 2022 au bénéfice de 63 élèves du CM1 au CM2 de l'Ecole André Barbet, à hauteur de 10 €/élève/jour, soit pour 5 jours : 50 €/élève, pour un total de 3 150 €. Cette somme sera versée à l'Association des Parents d'Elèves de l'école en déduction du reste à charge des familles.

3.5.1.3 Subventions d'équilibre à verser au budget principal du CCAS et au budget annexe « Résidence Autonomie » au titre de l'exercice 2022

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser sur l'exercice comptable 2022 une participation du budget communal d'un montant de 60 512.00 €, répartie comme suit : 5 312.00 € pour le budget principal du CCAS et 55 200.00 € pour le budget annexe « Résidence Autonomie ».

3.5.1.4 Avance du budget principal au budget annexe « lotissement du Cormier »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe du versement d'une avance remboursable d'un montant de 106 914.00 € du budget principal au budget annexe « Lotissement du Cormier ».

3.5.2. Budget annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle »

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget annexe « Assainissement Le Theil/La Rouge/Mâle » 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 302 719.24 €
- en investissement : 248 185.00 €.

3.5.3. Budget annexe « Station-service »

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget annexe « Station-service » 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 3 785 967.00 €
- en investissement : 138 833.95€.

3.5.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget annexe « Lotissement du Cormier » 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 508 715.00 €
- en investissement : 616 539.00 €.

3.5.5. Budget annexe « Commerces »

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget annexe « Commerces » 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 5 795.83 €
- en investissement : 186 167.14 €.

3.6. Dégrèvement sur la part communale du service d'assainissement collectif pour les logements mis à disposition par le CCAS pour l'hébergement des déplacés ukrainiens

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder au CCAS un dégrèvement sur la part communale des factures d'assainissement à venir pour tous les logements de la Résidence Autonomie mis à disposition pour l'hébergement des déplacés ukrainiens.

4. Personnel

4.1. *Adoption du protocole « 35 heures » des agents du service technique municipal*

Afin d'uniformiser le temps de travail des agents du service technique municipal, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1^{er} mai 2022 les horaires suivants :

- du lundi au jeudi : 8 h – 12 h / 13 h – 16 h 45,
- le vendredi : 8 h – 12 h / 13 h – 16 h 30, soit 38,50 heures hebdomadaire.

Le nombre de jours de repos prévus au titre de la réduction du temps de travail est de 21 jours ouvrés.

5. Voirie

5.1. *Echange du chemin rural des Gasseaux à L'Hermitière*

Le Conseil municipal, suite à la parution de la loi 3 DS (n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) qui est entrée en vigueur le 22 février 2022, décide à l'unanimité de créer sur la parcelle cadastrée n° 204 C 126, un chemin rural dit des Gasseaux, d'une contenance de 1 258 m², d'échanger pour ce faire cette parcelle appartenant à Mme Christine BERNARD, avec une partie de ce chemin rural appartenant à la Commune, de réaliser les travaux correspondants pour la création de ce chemin, d'émettre un avis favorable à la proposition de participation financière des Consorts Bernard au prorata de leurs intérêts pour une somme de 10 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial et toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

6. Gouvernance

6.1. *Modification des représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nocé*

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit la liste des personnes devant siéger au Comité syndical du SIAEP de Nocé :

- titulaires : CONON Philippe, VAIL Annie,
- suppléants : LHERAULT Jean-Claude, GUILLIN Anne.

6.2. *Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal*

Par décision du Maire, n° 22 en date du 04/04/2022, il a été procédé au renouvellement de l'adhésion au CAUE de l'Orne pour l'année 2022.

7. Informations diverses

- Monsieur le Maire informe les membres que le Docteur MONTES ROMEIRO a pris ses fonctions depuis le 1^{er} avril au pôle de santé.
- Il fait part du travail en cours par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour l'élaboration du Plan Local Intercommunal d'Urbanisme, notamment sur les futures zones d'activités.
- En partenariat avec la Prévention Routière de l'Orne et les services de l'Etat, des actions de prévention seront menées auprès des habitants lors de la fête de la musique ainsi qu'à l'occasion de la « semaine bleue ».
- A la majorité de ses membres, le Conseil municipal a décidé de statuer sur l'éclairage public du futur lotissement du Cormier, en choisissant pour la voie centrale un éclairage électrique filaire « classique » et des bornes solaires pour la voie piétonne.

8. Questions diverses

- Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge des Séniors, donne connaissance du programme des cérémonies de commémoration qui auront lieu le 8 mai prochain (8h45 à L'Hermitière, 9h15 à Gémages, 11h30 au Theil-sur-Huisne), ainsi que des repas Séniors pour les habitants du Theil-sur-Huisne.
- M. DUTERTRE, Adjoint au Maire en charge de la citoyenneté, fait savoir que le Conseil Municipal des Jeunes se réunira le samedi 23 avril 2022.
- M. LHERAULT, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les chantiers en cours et précise que la citerne gaz du logement communal de L'Hermitière sera retirée prochainement.

Il fait savoir qu'une intervention est prévue à la station-service pour solutionner le manque de débit aux pompes.

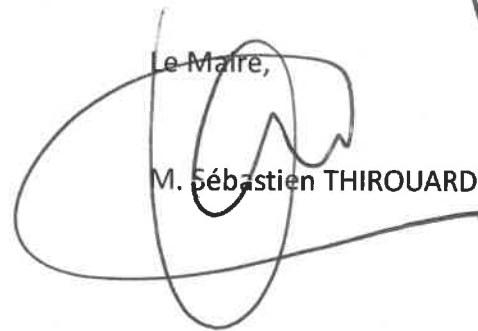
- Mme GEORGET, Adjoint au Maire en charge des Affaires Sociales, fait un point sur l'accueil des déplacés ukrainiens.
- M. PLESSIS, Adjoint référent de L'Hermitière, fait savoir que le logement communal de L'Hermitière vient d'être reloué. Il précise par ailleurs que le programme annuel de plantation est terminé et que la prochaine commission Environnement se tiendra le mardi 19 avril prochain à 18h30.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, demande communication des dates de réunion du Conseil municipal pour le second semestre 2022. Monsieur le Maire indique que le planning sera transmis prochainement.

Il demande également quand les poteaux d'incendie seront repeints. M. LHERAULT, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait savoir que ces travaux seront réalisés durant l'été par le personnel communal.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 30.

Fait et délibéré ce jour,
Le secrétaire de séance,

M. Dominique PLESSIS

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

